

# BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

*mairie-butteaux@wanadoo.fr*

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du  
12 Décembre 2018**

**Nous vous souhaitons bonne lecture.**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Mr Michel Berthelin ayant donné pouvoir à Mr Alain Jacquemier



## **Marianne de l'Yonne**

Nous avons, en son temps, déposé un dossier de candidature afin de participer à l'octroi d'une Marianne de l'Yonne, dans la section patrimoine.

Cette distinction récompense une commune pour son action dans 6 domaines distincts et nous avons pensé que la restauration de la statuare de notre église sur une durée de 10 années et avec la participation active des habitants, par le biais de souscriptions, pouvait rentrer dans les critères d'attribution.

Nous avons été choisis et en sommes très fiers.

Lors de la remise, il a été précisé qu'elle était attribuée à toute la population et aux donateurs, qui avaient pris en main cette action.

Dans l'avancement du dossier de la refonte de la cloche, Nous vous informons que le montant de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine s'élève à 2 600 €, et que le Foyer Rural à, dans ses réserves, la

somme de 3 600 € pour cette opération.

Il faut continuer à se mobiliser, les Formulaires de la Fondation du Patrimoine (donnant accès à une déduction fiscale, il est encore temps pour 2018 !) sont à votre disposition en Mairie

La journée « Made in Chez Nous » organisée pour aider à ce financement a été un grand succès et sera, selon toute vraisemblance, reconduite l'année prochaine.

## OUVERTURE DE POSTE

**Après la sortie de Mme Jessica OUDIN. (Concernée directement par cette décision, donc ne prenant pas part au débat)**

Les fonctionnaires territoriaux peuvent prétendre à un avancement de grade, soit par le biais d'un concours, soit par une inscription sur une liste d'aptitude.

Cette liste est établie après un avis de la Commission Administrative Paritaire.

Avec l'accord et le soutien de toutes les collectivités où elle exerce ses fonctions, et grâce à son travail et les connaissances nouvelles acquises en continu, notre secrétaire a soumis son dossier à cette commission.

Après un examen approfondi, elle a été admise au poste de Rédacteur Territorial et le Conseil Municipal l'en félicite.

Sur proposition du Maire, il accepte, à l'unanimité, d'ouvrir un poste de Rédacteur Territorial dans notre collectivité.

## REGIME INDEMNITAIRE

**Après la sortie de Mr Patrick ROUSSEL, Mr Thierry FOURNIER et Mme Jessica OUDIN. (Concernés directement ou indirectement par cette décision, donc ne prenant part ni au débat, ni au vote)**

Les règles d'application du régime indemnitaire des agents de notre collectivité ont évolué.

Dénommé **RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)** il était formé de deux composantes l'**IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)** obligatoire et du **CIA (Complément Indemnitaire Annuel)** qui était facultatif.

Le règlement d'attribution a rendu obligatoire la part CIA mais avec une liberté de la fixation des montants attribués.

Deux possibilités sont présentées par le Maire à savoir verser le CIA aux seuls agents exerçant leur présence avec plus de 20 heures hebdomadaire ou l'étendre à la totalité du personnel.

Le Conseil Municipal choisit d'élargir le régime du CIA à l'ensemble du personnel et vote l'enveloppe annuelle à octroyer.

Ces décisions sont votées à l'unanimité.

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

L'évolution constante de la législation sur l'Etat Civil et sa complexité, nous a amené à acquérir un logiciel contenant toutes les mises à jour en temps réel pour un coût de 330 €.

Souhaitant payer cet achat en Investissement afin de récupérer la TVA,

Le Maire propose d'alimenter un compte dédié en section d'Investissement, non prévu au moment du vote du budget.

Il propose donc de diminuer le compte 2135 de 330 €

Et d'augmenter le compte 2051 de la même somme soit 330 €

Cette disposition est votée à l'unanimité.

## DECISION MODIFICATIVE N° 2

Suite à la réception de la facture pour la voirie 2017 de la Communauté de Communes de Serein Armance pour un montant de 260.52 € TTC en investissement, et afin de pouvoir régler la facture dans cette section, le Maire propose d'effectuer un virement de crédit, à savoir :

- Diminuer le compte 2135 de 261 €

Et d'augmenter le compte 2041582 de la même somme soit 261€

Cette disposition est votée à l'unanimité.

## VOIRIE INTERCOMMUNALE

Une délibération fixant le taux de participation des communes membres aux dépenses de voiries réalisées par la Communauté de Communes avait déjà été votée.

L'élargissement de la Communauté de Communes due à la fusion des deux collectivités du Seignelois et du Florentinois, nous impose de revoter cette disposition afin de l'élargir à l'ensemble du nouveau territoire (29 communes).

Il est donc demandé d'accepter ces dispositions à savoir une participation à hauteur de 15 % du montant HT et hors subvention, des travaux de voirie réalisés sur notre commune.

Cette délibération est prise à l'unanimité

A ce propos le Maire propose de caler une date pour réunir la commission voirie pour d'étudier et de proposer les travaux de l'année 2019.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### **Répertoire Electoral unique :**

Lors du dernier Conseil, nous avons désigné Mr Patrick ROUSSEL comme délégué de la commune à cette commission.

Pour les autres postes, le Maire a proposé Mr Guy LECOMTE Titulaire et Mme Monique LABARTHE suppléant pour représenter l'Administration, et Mr Guy CORDIER Titulaire et Mme Monique JACQUEMIER suppléant pour représenter le tribunal. Ils seront tous convoqués pour la tenue de cette commission.

### **Vacance d'un Logement :**

Les locataires du logement situé dans la cour de l'ensemble Mairie/Ecole nous ont informés vouloir quitter celui-ci fin Janvier. Ils l'occupaient depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2008.

Nous allons faire l'état des lieux et le remettre rapidement à la location.

**Les personnes intéressées peuvent se faire connaître, rapidement, en Mairie.**

### **Mutuelle Communale :**

Afin d'optimiser les coûts, plusieurs collectivités proposent une mutuelle de groupe à leurs habitants. Nous recevons des propositions commerciales à ce sujet. Michel Fourrey demande au Conseil s'il apparaît utile de creuser cette option, voir de la partager avec une ou plusieurs communes voisines.

Un retour de la population serait aussi une aide précieuse à la décision.

### **Multisports :**

Lors de sa visite au dernier salon des Maires, et suite à l'évocation en Conseil de ce type de projet, le Maire a consulté une société proposant des terrains multisports. Le commercial de cette entreprise, qui souhaite un chantier référent dans notre secteur, est venu sur place pour affiner sa proposition et nous proposera un devis.

### **Accessibilité :**

Lors de sa séance du 19 septembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé Michel Fourrey à demander une subvention complémentaire pour le financement des travaux d'accessibilité.

Nous avons reçu du département un avis d'attribution à hauteur de 30 % dans le cadre « Villages de l'Yonne » pour ces projets. Nous bénéficierons donc d'un taux global de 80 % d'aide pour cette action (Taux maximum autorisé).

Une autorisation doit être demandée à une commission, où siègent la Direction Départementale des Territoires et les associations d'handicapés, pour les chantiers de l'Eglise et de la Salle Communale. Celui du bâtiment Mairie/Ecole, déjà examiné et avalisé, sera effectué en Juillet 2019.

### **Eclairage Public :**

Une partie de nos sources d'éclairage public ne sont plus aux normes environnementales. Jusqu'à ce jour, le Maire s'était refusé à s'intéresser au changement de celles-ci au vu de leur changement récent. Lors de la journée des Maires tenue à Auxerre récemment, Il indique avoir été approché par un agent de SDEY (Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne) qui, pour ce sujet, lui a proposé une aide à hauteur de 70 % pour changer l'intégralité des sources lumineuses de la commune. Ces nouveaux appareils, très économes en consommations d'énergie pourraient de plus être gérés directement par la commune tant en heures d'allumage qu'en intensité lumineuse.

L'économie serait de 50 % minimum de notre facture d'éclairage. De plus, une maintenance gratuite serait mise en place pour les cinq années suivantes.

Le reste à charge pourrait être financé par un petit emprunt sur 7 à 8 ans et dont les annuités seraient égales au montant de nos moins values sur les factures.

Nous devons adresser les factures EDF au SDEY afin de finaliser leur offre.

Le Conseil demande au Maire de se renseigner sur le coût des sources lumineuses et de leur remplacement après les 5 ans de maintenances gratuites. Il sera demandé également un devis à une autre entreprise afin de faire un comparatif plus complet. En effet, un gros pourcentage de subvention pouvant être compensé par un surcoût des prix des fournitures proposées par les entreprises attributaires des marchés.

### **Contrat DRTP :**

Nous avons reçu un contrat de la société DRTP pour l'entretien annuel de l'éclairage public.

La signature de cet engagement, sur quatre ans, est reportée en attente des propositions définitives du SDEY.

### **Investissement 2019 :**

Le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir aux projets d'investissement afin d'établir le budget 2019.

Pour sa part, il pense que la rénovation du logement de La Chaussée doit être inscrite, avec bien sur, l'octroi d'un maximum de subventions (30 % village de l'Yonne si le dispositif est toujours existant, 9 000 € de fonds de concours de la Communauté de Communes, intervention de la Région pour l'indépendance énergétique etc., toutes les pistes devant être explorées.)

### **Changement des fréquences TNT :**

Les fréquences de la TNT changent le 29 janvier 2019.

Les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 29/01/2019.

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, Fibre Optique, satellite, câbles) ne devraient pas être impactés.

### **Voirie :**

Un problème de point à temps est signalé à BUTTEAUX devant le 40 rue St Roch ainsi qu'à La-Chaussée, dans la rue du Vieux Chêne.

L'entreprise va être recontactée pour résoudre les problèmes.

### **Travaux :**

- La réparation de la toiture de l'Eglise de BUTTEAUX proposé par Mr CHAINTRON, a été réalisée. Le Conseil Municipal remercie l'initiative de cet habitant.

- Le miroir de signalisation situé à l'intersection de la rue du « Soleil Levant » et de la rue « Fausse Billon » va être démonté et proposé au garage Lemonnier pour tenter une restauration. En cas d'impossibilité, il sera remplacé par un neuf.

- Les boîtes aux lettres pour les logements « Mourlon » vont également être achetées.

### **Déchetteries:**

En raison des congés de fin d'année, les déchetteries seront fermées les 24 et 31 décembre.

### **Ordures ménagères :**

À compter du 1er janvier 2019, la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles et assimilées seront réalisés toutes les 2 semaines sur l'ensemble du territoire Serein et Armance.

### **POURQUOI CE CHANGEMENT?**

Il y a plusieurs raisons à cette évolution.

.=> D'abord, les données collectées par notre service des déchets indiquent une diminution du volume des sacs noirs.

=> Ensuite, l'évolution des consignes de tri avec l'extension à de nouveaux emballages (notamment les plastiques), le comportement citoyen de nos habitants et le compostage à domicile en progression vont contribuer à réduire encore un peu plus les déchets ménagers.

.> Enfin, la volonté des élus de la Communauté de communes de Serein et Armance de maintenir des coûts de fonctionnement raisonnables. Avec l'augmentation des charges relatives au traitement des déchets, la redevance payée par les usagers n'aurait pu être maintenue à l'identique. Réduire la fréquence de passage permet de diminuer le coût annuel du service de 100 000 €. Cette économie entraînera une baisse du taux de la taxe sur les ordures ménagères de 3,7 %.

Vous trouverez ci-joint le nouveau calendrier de collecte



**Rendez-vous  
autour du traditionnel vin chaud  
le 6 janvier 2019  
sur la place de La-Chaussée**